

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 5 juin 2015

**Rapporteur :
Madame Corine NICOLAS**

N° 16

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 16/06/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 05/06/2015 (accusé de réception du 15/06/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Convention de servitude ERDF au Braden

Afin de pérenniser le branchement électrique alimentant un bâtiment communal situé au Braden, la ville de Quimper consent à titre gratuit au profit d'ERDF une servitude de passage sur une parcelle communale.

Afin de pouvoir procéder au branchement électrique définitif d'un bâtiment communal au Braden, la ville de Quimper autorise au profit d'ERDF :

- une servitude de passage du réseau électrique sur la parcelle communale située au Braden, cadastrée section KB n° 128, sur laquelle se trouve un poteau permettant le raccordement.

Aux termes de cette convention, les frais sont supportés par ERDF.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer la convention et l'acte notarié à intervenir.

Le maire,

Ludovic JOLIVET